

---

Discours de la députation de Villeneuve-la-Montagne qui félicite la Convention et l'invite à rester inébranlable à son poste pour le salut du peuple, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation de Villeneuve-la-Montagne qui félicite la Convention et l'invite à rester inébranlable à son poste pour le salut du peuple, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 97;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20267\\_t1\\_0097\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20267_t1_0097_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

C'est à votre vigilance, Législateurs, c'est à l'énergie de la sublime Montagne, que la République doit encore une fois son salut.

Grâces immortelles vous en soient rendues. Organes des indigens, nous venons vous exprimer plus foiblement qu'ils ne le feroient sans doute eux-mêmes, leur reconnaissance tant pour ce nouveau bienfait, que pour les secours que vous avez décrétés en faveur de cette portion intéressante de la Société, et ceux dont s'occupe sans cesse votre sollicitude paternelle (1).

f

L'ORATEUR de la députation de Villeneuve-la-Montagne,

« Citoyens représentans,

Nous avons vu avec attendrissement les mesures fermes et salutaires que vous avez prises pour sauver encore une fois la Patrie des projets parricides et sacrilèges qui tendoient à sa ruine.

Ils sont encore déjoués les traitres qui avoient osé espérer d'anéantir la Liberté par le massacre de ses plus zélés défenseurs. Peut-être entroit-il dans leurs conspirations de désarmer les patriotes pour consommer plus facilement leurs attentats; de nous désarmer, nous qui sommes prêts à périr pour vous.

Que le glaive vengeur des lois outragées frappe promptement tous ces liberticides; que leur anéantissement porte la terreur dans l'âme des perfides et des malveillans.

Représentans, restez inébranlables à votre poste, le salut du peuple vous le commande; que votre énergie, que votre courage assurent le triomphe de la République.

Pour nous, tandis que nos enfants terrassent les satellites des rois sur les frontières, nous vous offrons notre sang et notre vie; nos corps vous serviront de remparts inexpugnables contre tous ceux qui attenteroient contre la Représentation nationale.

Notre argenterie est convertie en monnaie, notre cuivre en canons, notre fer en piques, nos bras travaillent sans cesse au salpêtre qui doit écraser et consumer les despotes, nous vous offrons, nous offrons à la Patrie les primices de nos travaux et nous jurons de ne cesser que lorsque les tyrans de toute espèce n'existeront plus (2).

g

L'ORATEUR du tribunal du deuxième arrondissement de Paris (3).

« Représentans du peuple,

Les membres du tribunal du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris ont partagé avec toute la République

(1) C 299, pl. 1046, p. 14. Signé : MUYON (présid.), LE PORCHER (secrét.).

(2) C 297, pl. 1032, p. 30. Adresse signée : DELAHAYE (maire), BELIN (secrét.), ETASSE (v.-présid.), S. VERTER (off. mun.), LAMOUREUX (présid. du C. de surveillance), SUREAU (off. mun.), LAURENT (secrét. du C. de surveillance).

(3) Sans doute Perdry, présid<sup>t</sup>, signataire de l'adresse.

l'horreur de la conspiration que vous avez découverte, et la joie qu'inspire aux vrais amis de la Patrie la sévérité et la promptitude que vous avez mis dans la poursuite des criminels.

L'esprit humain a peine à concevoir l'excès d'audace des nouveaux conjurés. Quoi! lorsque les têtes des conspirateurs tombent de toute part, lorsque le mortel modérantisme est poursuivi sans relâche et consigné dans des maisons d'arrêt, lorsque les gens suspects sont condamnés à la déportation, lorsqu'enfin la justice ne laisse échapper aucun coupable, il se trouve encore des hommes assez hardis pour conspirer! et ces hommes sont sortis du sein du peuple! Ah! les monstres, que la terre s'ouvre et les engloutisse à l'instant; ou plutôt qu'ils vivent encore quelques jours mais pour expier leurs forfaits et découvrir leurs complices.

Augustes représentans, encore une fois la Patrie est sauvée par vos soins, vos noms gravés profondément dans les cœurs des vrais républicains passeront à l'immortalité.

Ainsy que tous les bons citoyens, nous venons nous rallier autour de vous, nous jurons une guerre immortelle aux conspirateurs, aux intrigants, et à tous ceux qui par des principes insidieux seraient assez hardis pour arrêter la marche rapide de la révolution.

Législateurs, nous profitons du moment où nous sommes devant vous pour vous faire part de notre exécration pour tout ce qui touche à l'ancien régime.

Sous la tyrannie les costumes étoient nécessaires pour cacher les vices des fonctionnaires publics, il falloit par des déguisemens divers en imposer au peuple que l'on vouloit tromper.

Mais dans l'empire de la République, où la vertu doit être en place, les magistrats du peuple, respectables par la sagesse de leurs décisions, ne doivent porter d'autres marques distinctives que le ruban tricolore et le bonnet de la Liberté.

Déjà la Convention nationale a applaudi aux tribunaux des départemens qui ont eu le bon esprit de mettre bas le costume, le tribunal du 2<sup>e</sup> arrondissement a pris un semblable arrêté, si vous le trouvez bon, ce jour sera le dernier où nous porterons l'habit chevaleresque du superstitieux espagnol (1).

51

**Florent Guiot, représentant du peuple envoyé près l'armée du Nord, écrit de Lille en date du 29 ventôse, pour annoncer des dons civiques offerts à la patrie par les braves républicains qui la défendent aux frontières (2).**

La garnison de la citadelle de Lille composée de la 1<sup>re</sup> division de l'armée du Nord et du 2<sup>e</sup> bataillon de la Corrèze, fait un don civique d'une somme de 1838 liv., dont 53 liv. en numéraire, de huit sabres, de deux galons d'or et d'une paire de boucles d'argent.

(1) C 298, pl. 1032, p. 29. B<sup>4n</sup>, 12 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(2) B<sup>4n</sup>, 8 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).